

Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 13 décembre 2021 à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Sont présents, mesdames les conseillères Danielle Coutu et Laurie Godin ainsi que messieurs les conseillers Roger Landry, Richard Duchesne, Martial St-Amant et Léon-Paul Darveau

L'assemblée est sous la présidence de Madame la mairesse, Sylvie Coulombe.

Assiste également à la séance Monsieur Réjean Hudon, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Madame la mairesse
 2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
 3. Déclaration de conflit d'intérêts
 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 avec dispense de lecture
 5. Suivi du procès-verbal
 6. Dépôt des déclarations de déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux
- HYGIÈNE DU MILIEU**
7. Régie GEANT – Autorisation à la Régie GEANT d'inscrire une personne à la formation des opérateurs en assainissement des eaux
- TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ**
URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
LOISIRS ET CULTURE
8. Fonds participatif rural – Acceptation de Trois (3) projets et autorisation de paiement;
- ADMINISTRATION**
9. Dépôt du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec
 10. Autorisation d'aller en appel de candidature pour combler le poste de directeur/trice général(e)
 11. Nomination de représentants municipaux sur divers comités
 12. MRC- Appui au projet de la Coopérative de solidarité du Lac à Jim
 13. MRC- Demande pour faire reconnaître la Coopérative de solidarité
 14. Résolution modifiant le règlement d'emprunt 464-21 décrétant une dépense de 277 603 pour des travaux de pavage sur une partie du chemin du Lac-à-Jim
 15. Centrale 211 – Demande d'appui
 16. Office municipale d'Habitation – Acceptation des états financiers 2020
 17. Office municipale d'Habitation – Acceptation du budget révisé du 25 nov. 2021
 18. Programme Nouveaux horizons – Appui à la Résidence des Blé d'Or
 19. Correction de la résolution 21-126 adoptée le 12 juillet 2021 pour ajouter les noms des signataires autorisés
 20. Liste des comptes à recevoir
 21. Liste des comptes pour acceptation
 22. Varia :
 23. Don et sollicitation
 - Bon Samaritain – contribution à la guignolée
 - Club Coursier des neige – Commandite
 24. Invitation

- 25. Correspondances
- 26. Rapport des élus
- 27. Période de questions
- 28. Prochaine assemblée ordinaire
- 29. Levée de l'assemblée

2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA

21-183

À la suite de la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau se retire de la discussion et du vote sur les points numéro 12 et 13

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 AVEC DISPENSE DE LECTURE

21-184

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021 tel que rédigé et déposé par le secrétaire-trésorier à la présente séance.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

6. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 360.2 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.E.R.M.), je, Réjean Hudon, directeur général et greffier trésorier par intérim confirme que tous les membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires lors de la présente assemblée ordinaire.

Ces membres sont :

Madame la mairesse Sylvie Coulombe

Monsieur le conseiller au siège numéro 1 Richard Duchesne

Monsieur le conseiller au siège numéro 2 Léon-Paul Darveau

Monsieur le conseiller au siège numéro 3 Martial St-Amant

Monsieur le conseiller au siège numéro 4 Roger Landry

Madame la conseillère au siège numéro 5 Laurie Godin

Madame la conseillère au siège numéro 6 Danielle Coutu

7. RÉGIE GEANT – AUTORISATION D’INSCRIRE UNE PERSONNE À LA FORMATION DES OPÉRATEURS EN ASSAINISSEMENT DES EAUX

21-185

ATTENDU QUE les municipalités de Girardville, de Saint-Edmond-les plaines et Saint-Thomas-Didyme, par le biais d’une entente avec la Régie GEANT vont requérir, dans un futur rapproché, les services d’un opérateur formé pour le suivi de nos usines de traitement en eau potable et en assainissement des eaux usées;

ATTENDU QU’une formation pour les opérateurs municipaux en assainissement des eaux est offerte en janvier 2022 et qu’il est pertinent d’inscrire une personne;

ATTENDU QUE les coûts d’inscription à Emploi Québec et au CEGEP de Shawinigan sont évalués à environ 3 100\$ et seront répartis en parts égales entre les municipalités de Girardville, de Saint-Edmond-les plaines et Saint-Thomas-Didyme,

ATTENDU QUE la formation va se donner de façon virtuelle et qu’un maximum de trois déplacements est requis pour les examens et une visite d’une station de traitement des eaux usées;

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise le Régie GEANT à inscrire une personne à la formation pour les opérateurs municipaux en assainissement des eaux;

QUE la Municipalité de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme s’engage à payer sa part pour les frais reliés au coût de cette formation.

8. FONDS PARTICIPATIF RURAL – ACCEPTATION DES PROJETS SUIVANTS ET AUTORISATION DE PAIEMENT

21-186

CONSIDÉRANT QUE trois demandes au fonds participatif rural ont été analysées par le CREST;

CONSIDÉRANT QUE les trois demandes ont fait l’objet d’une recommandation favorable;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Coutu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte les recommandations du CREST et autorise le paiement immédiat de 75% du montant recommandé aux organismes suivants:

Municipalité de Saint-Thomas-Didyme : Marché de Noël
Montant accepté : 1 000 \$ Montant payable immédiatement 750 \$

Comité du Carnaval de Saint-Thomas-Didyme : Feux d’artifice Hiver 2022
Montant accepté : 2 000 \$ Montant payable immédiatement 1 500 \$

Cercle des fermières : Retour du souper de Noël
Montant accepté : 640.75 \$ Montant payable immédiatement 480 \$

9. DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Conformément à l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale, les rapports d'audits de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation est déposé à la table, soit à la première séance suivant la réception dudit rapport.

En conséquence;

21-187

Il est proposé par Monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement que Le Conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte ces rapports présentant les constatations qui se dégagent de ces missions d'audit, ainsi que les recommandations appropriées.

10. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL DE CANDIDATURE POUR COMBLER LE POSTE DE DIRECTEUR/TRICE GÉNÉRAL (E)

21-188

CONSIDÉRANT le non-retour de notre directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aller en appel de candidature dans les plus brefs délais;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise Madame Sylvie Coulombe, mairesse et Monsieur Réjean Hudon, directeur général et greffier-trésorier par intérim à entreprendre les démarches afin de combler le poste de directeur (trice) général et qu'un comité de sélection comprenant les personnes suivantes: Mesdames Sylvie Coulombe, Danielle Coutu et messieurs Richard Duchesne et Réjean, soit formé.

11. NOMINATION DES ÉLUS SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS

21-189

CONSIDÉRANT l'élection du 7 novembre;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs nouveaux membres à la table du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal nomme plusieurs de ses membres sur divers comités;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme entérine les nominations telles que décrites dans le tableau suivant:

| Comités | Nombre de membre | Nouveaux membres |
|---|------------------------------|--------------------------------------|
| Association des propriétaires de chalets du lac à Jim (observateur) | 1 | Laurie Godin |
| Bibliothèque municipale | 1 | Martial St-Amant |
| Comité d'embellissement | 1 | Danielle Coutu |
| Comité de Sécurité publique | 1 | Léon-Paul |
| | | Danielle Coutu |
| Comité du bassin versant de la Ticouapé | 1 | Martial St-Amant |
| | | Substitut: Laurie Godin |
| Comité des Loisirs | 2 | Laurie Godin |
| | | Roger Landry |
| Comité forêt et environnement (3) | 1 | Danielle Coutu |
| Coop de solidarité lac à Jim (observateur) | 1 | Laurie Godin |
| Comité de relance économique St-Thomas (CREST) | 2 | Martial St-Amant |
| | | Danielle |
| Finances et comptes (2) | 2 | Roger Landry |
| | | Danielle Coutu |
| | | Substitut: Richard Duchesne |
| Maison de jeunes (1) | | Laurie Godin |
| Office municipal d'habitation (3) | 3 | Richard Duchesne |
| | | Substitut : Léon-Paul Darveau |
| Politique familiale et MADA | 2 | Laurie Godin |
| | | Roger Landry |
| Régie intermunicipale des incendies | 1 | Léon-Paul Darveau |
| | | Substitut: Richard Duchesne |
| Résidence des Blés d'or | 1 | Martial St-Amant |
| Table tourisme et économie sociale | 1 | Laurie Godin |
| Forêt modèle Lac-St-Jean (Représentant pour la MRC) | 1 | Léon-Paul Darveau |
| Régie intermunicipale parc industriel | Mairesse | Madame Sylvie Coulombe |
| Comité de la voirie | 3 (Incluant Mma la mairesse) | Madame Sylvie Coulombe |
| | | Monsieur Martial St-Amant |
| | | Roger Landry |
| Ressources humaines | 3 (incluant mme la Mairesse) | Sylvie Coulombe |
| | | Danielle Coutu |
| | | Richard Duchesne |
| Corporation de développement économique secteur GEANT | 1 (membre du CREST) | Martial St-Amant |
| Comité consultatif d'urbanisme | 1 | Roger Landry |

12. MRC DE MARIA CHAPDELAIN – APPUI AU PROJET DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU LAC-A-JIM

21-190

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité du Lac-À-Jim dépose une demande de financement pour la réalisation d'un plan de développement au coût de 60 756 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une demande de 6 075\$ est déposée au fonds de vitalité du milieu;

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme appui la Coopérative de solidarité du Lac-À-Jim dans sa demande et autorise que la somme de 6 075 \$ soit prélevée sur les sommes réservées du Fonds de vitalité du milieu.

13. MRC DE MARIA CHAPDELAIN – DEMANDE POUR FAIRE RECONNAÎTRE LA COOPÉRATIVE DU LAC-À-JIM À TITRE D'INFRASTRUCTURE TOURISTIQUE APPARTENANT À UNE MUNICIPALITÉ MUNICIPALE

21-191

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité du Lac-À-Jim opère les installations du Centre Touristique Lac-À-Jim;

CONSIDÉRANT QUE les terrains, bâtiments et installation sont la propriété de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme;

CONSIDÉRANT QU' un contrat d'emphytéose est intervenu la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme et la Coopérative de solidarité du Lac-À-Jim, à la demande de cette dernière dans le but de bonifier les infrastructures et son offre touristique;

CONSIDÉRANT QUE Le Centre touristique du Lac-À-Jim offre les services d'un camping, de l'hébergement, de la restauration et qu'il est un relai de motoneige important pour les utilisateurs du sentier de la P49;

Pour ces motifs :

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Coutu et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme dépose une demande afin que le Centre Touristique Lac-À-Jim soit reconnu par la MRC de Maria-Chapdelaine comme étant une infrastructure touristique appartenant à une municipalité au niveau de l'attribution des fonds du (FDTR).

14. MODIFICATION DU RÈGLEMENT 464-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 277 603 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DU CHEMIN DU LAC-À-JIM

21-192

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'amender le règlement 464-21 afin d'augmenter la dépense autorisée au règlement;

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2021, le conseil de la municipalité de St-Thomas Didyme a adopté le règlement d'emprunt décrétant une dépense de 277 603 pour des travaux de pavage sur une partie du chemin du Lac à Jim;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été beaucoup plus onéreux que l'estimation des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le fonds général de la municipalité est suffisant pour combler la dépense supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt à la charge des contribuables demeure inchangé à 277 603 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Martial St-Amant et résolu unanimement:

a) Que le titre du règlement numéro 464-21 est remplacé par le suivant "Règlement numéro 464-21 décrétant des dépenses de 298 621 \$ et un emprunt de 277 603 \$

b) Que l'article 2 du règlement numéro 464-21 est remplacé par le suivant : " le conseil est autorisé à dépenser une somme de 298 621 \$ aux fins du présent règlement ".

c) Que l'article 3 du règlement numéro 464-21 est remplacé par le suivant : " Aux fin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 277 603 \$ sur une période de 15 ans et à affecter, au paiement de ces dépenses, une somme de 21 621 \$ provenant d'une partie de son fonds général".

d) Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

15. FINANCEMENT DU 211 PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR ASSURER UN SERVICE NATIONAL

21-193

Considérant que le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID19, qui a permis de déployer le service dans notre région, est venu à échéance le 30 juin 2021,

Considérant que sans le financement additionnel, précisé dans le mémoire joint aux présentes, déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations pré budgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire, au-delà du 31 décembre 2021,

Considérant que la ligne d'inforéférence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 14 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services,

Considérant la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires,

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement de demander au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire préparé en vue des préconsultations budgétaires.

16. OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION – ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

Reporté

**17. OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION – ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ DU
25 NOVEMBRE 2021**

21-194

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine en raison de la participation financière de la Municipalité de 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du budget révisé 25 novembre 2021 de l'O.M.H. - Ensemble immobilier 1586 dont le déficit budgété est maintenant de 55 972 \$;

Il est proposé Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme approuve le budget révisé du 25 novembre de l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine – ensemble immobilier numéro 1586, démontrant un déficit partageable de 55 972 \$;
- QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme s'engage à verser sa participation de 10 % du déficit partageable 2021 pour un montant de 5 597 \$

**18. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS -APPUI AU PROJET UN MILIEU DE VIE
EN PLEIN AIR À SAINT-THOMAS-DIDYME DE LA RÉSIDENCE DE LA RÉSIDENCE
DES BLÉS D'OR**

21-195

Il est proposé par Monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme appui la Résidence des blés d'or dans son projet (Un milieu de vie en plein air à Saint-Thomas-Didyme).

**19. CORRECTION DE LA RÉOLUTION 21-126 ADOPTÉE LE 12 JUILLET 2021 POUR
AJOUTER LES NOMS DES SIGNATAIRES AUTORISÉS**

21-196

Il est proposé par Monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement que le nom des signataires pour la vente des terrains à Gestion Alain Bilodeau soient ajoutés à la résolution soit :

Sylvie Coulombe, mairesse
Réjean Hudon, directeur général par intérim

20. LISTE DES COMPTES DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La liste des comptes dus envers la Municipalité, au montant de 83 891.84 \$, est déposée à la table du Conseil.

21. LISTE DES COMPTES POUR ACCEPTATION

21-197

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de **93 549.62 \$** et d'entériner les déboursés généraux au montant **7 984,66 \$** les salaires nets au montant de **17 178,52 \$**, les prélèvements par Hydro-Québec au montant de **4 332.17 \$**, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des financiers composé de Madame la conseillère Danielle Coutu et Monsieur le conseiller Roger Landry.

22. VARIA :

- Un membre du Conseil constate que les photos des élus sur le site internet n'ont pas encore été changées

23. DONS ET SOLLICITATIONS

21-198

Il est proposé Monsieur le conseiller Marial St-Amant et résolu unanimement de verser les montants suivants :

| | |
|--|----------|
| Bon Samaritain – Contribution à la guignolée | \$100.00 |
| Club Coursier des Neige – Commandite | \$250.00 |

24. INVITATIONS

25. CORRESPONDANCE

26. RAPPORT DES ÉLUS

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions portent sur les sujets suivants :

- Politique de reconnaissance en Ressources humaines
- Projet de tourelle et/ou gazebo à la résidence du Blé d'Or
- Emplacement de gros foyer lors du carnaval d'hiver

28. PROCHAINE ASSEMBLÉE

20 décembre 2021 à 19h30

29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21-199

Sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Duchesne l'assemblée est levée à 20h45.

Sylvie Coulombe
Mairesse

Réjean Hudon
Directeur général et Sec.Trés. par intérim

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donné à Saint-Thomas-Didyme, ce 15 novembre 2021.

Réjean Hudon,
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim